



Paris, le 7 octobre 2008

**Les responsables des organisations syndicales  
représentatives des IPCSR et DPCSR**

à

**Jean-Louis BORLOO**

**Ministre d'État**

**MEEDDAT Arche de la Défense**

**92055 PARIS LA DEFENSE CEDEX**

Objet : préavis de grève.

Monsieur le Ministre d'Etat,

Le 12 décembre 2007, le Conseil de Modernisation des Politiques Publiques annonçait la mise en place d'une réforme du permis de conduire, précisant la volonté de mettre en place un opérateur pour ce service public, de diminuer les délais d'attente des candidats et de faciliter l'accès au permis de conduire.

Vous avez ensuite diligenté un rapport auprès du Conseil Général des Ponts et Chaussées, dont Messieurs LEBRUN et MATHIEU ont eu la charge.

Enfin, à la suite de ce rapport, s'est engagée une longue concertation avec tous les partenaires de l'Education et la Sécurité Routières.

Le SNICA-FO, le SNPTAS CGT, la CFDT, syndicats représentatifs des inspecteurs et délégués du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR et DPCSR) ont participé activement à ces diverses concertations.

Cependant, malgré nos nombreuses interventions, force est de constater que vos engagements du 28 février 2008 et du 6 mars 2008 n'ont pas été confirmés par l'administration en charge de cette réforme.

Ainsi, nous n'avons toujours aucune garantie sur le maintien de nos missions d'examen tant théorique que pratique (examens du Groupe Lourd).

De plus, par certaines de ses propositions, la DSCR engage cette réforme sous un angle budgétaire, et non en fonction des besoins réels des citoyens et de la sécurité routière.

En effet, comment interpréter la volonté d'aboutir à la réussite de 2 candidats sur 3 en modifiant la procédure d'évaluation de l'examen du permis de conduire sans contrainte sur la qualité de la formation ?

Où est la sécurité routière ?

Comment imaginer de retirer certaines missions d'examen aux IPCSR, pour les concentrer sur la seule activité du permis voiture ?

Comment accepter, à l'heure du développement durable, la fermeture de centres d'examens dans les petites communes, alors qu'ils permettent de maintenir un service public de proximité et d'éviter de déplacer des dizaines de candidats vers les agglomérations importantes ?

Nous avons interpellé à de multiples reprises la Délégation Interministérielle à la Sécurité Routière sur ce sujet. A ce jour, force est de constater que nous n'avons aucune réponse écrite précise en retour.

Au final, les IPCSR et DPCSR font le constat que c'est l'examen du permis de conduire qui est mis en cause et en aucun cas la qualité de la formation.

Les inspecteurs et délégués du permis de conduire et de la sécurité routière revendiquent le recrutement de 168 inspecteurs du permis de conduire supplémentaires (chiffres calculés par la DSCR elle-même) dans le cadre du Projet de Loi de Finances triennal. Cette revendication forte des personnels permet de garantir et de préserver : l'égalité de traitement des usagers, les conditions de travail des personnels, la diversification et le maintien de leurs missions, la pérennité d'un service public gratuit et de proximité des examens du permis de conduire, garant de leur statut.

Pour faire aboutir ces revendications, nous vous informons par le présent courrier, du dépôt d'un préavis de grève pour l'ensemble des inspecteurs et délégués du permis de conduire et de la sécurité routière en métropole et dans les DOM (fonctionnaires et contractuels) pour 24 heures **le lundi 13 octobre 2008**.

Ce préavis sera de nature à être reconduit.

Restant à votre disposition pour toutes informations complémentaires, nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre d'Etat, à l'assurance de notre très haute considération.

**SNICA-FO - SNPTAS CGT - CFDT**

Copies :

Madame Michèle MERLI, Déléguée à la Sécurité et à la Circulation Routières.

Madame Sandrine LEFEBVRE-GUILLAUD, Relations Sociales MEEDDAT